



# Forum national : SOUS-Groupe de Travail GLOBALISATIONS

RAPPORT

15.02.2019

<b>CONVENOR</b>	Bart Cieters & Pieter Haesaert
<b>SECRÉTAIRE</b>	Johan Geerts, Bart Engels, Bart Cieters
<b>PRÉSENTS</b>	Bart Cieters, AGD&A Bart Engels, AGD&A Geoffrey De Wambersie, AGD&A Jim Styleman, CRSNP (AEB) Johan Geerts, CRSNP (SA Intris) Paul Grobler, Conex Pieter Haesaert, CRSNP (Customs4trade) Rudi Lodewijks, AGD&A Sami Bali, AGD&A Tim Glibert, CRSNP (Customs4trade) Peggy Cole, ORGANI Philip Trouwen, MIC Gregor Vekemans, Stream Software Alexander Serneels, Stream Software Wim Verbeeck, Customs4trade Michaël Langer-Monsalve, Customs4trade
<b>EXCUSÉS</b>	An Vanden Eynde, AGD&A Hannes Velghe, AGD&A Martine Kerkhove, AGD&A Nicolas Mertens, IBM Sarah Neiryndck, Voka – West-Vlaanderen (Daikin Europe) Veerle Dierendonck, AGD&A
<b>ABSENT(S)</b>	

- **Concernant le rassemblement des envois en 1 ligne tarifaire** : L'AGD&A admet que ce rassemblement ne bénéficie pas de la préférence puisqu'il peut entraîner des problèmes dans la recherche de ce qui est quoi. Si l'on peut déterminer à l'aide d'une identification de quels envois il s'agit, c'est éventuellement possible, cela ne peut toutefois pas être la norme.
- **En cas de rassemblement, il y aura aussi des erreurs d'arrondis. De préférence, pas d'exception.**
- **Concernant le message final lors de la clôture** : Il comprend les montants totaux de taxes. Les sous-déclarations comprennent les taxes par ligne tarifaire.
- **Concernant la liaison entre l'inscription administration et la déclaration** : Dans « Previous document », le numéro d'inscription de l'envoi est enregistré, ainsi que la date d'inscription. La date « previous document » est la date à laquelle le calcul des droits aura lieu.
- **Concernant les Corrections** : Un flux distinct est prévu à cet effet. Il est envoyé quand une sous-déclaration est acceptée mais que la déclaration globale n'est pas encore clôturée. L'ensemble complet avec l'article doit être envoyé avec les corrections incluses. Si la sous-déclaration complète doit être adaptée, on peut éventuellement d'abord envoyer une correction avec séquence 0 qui supprimera cette sous-déclaration pour les articles concernés ou une correction avec la même sous-partie avec les adaptations par article incluses. Un ou plusieurs articles d'une sous-partie peu(ven)t aussi être modifié(s). Une modification complète n'est pas nécessaire.

- **Concernant la Régularisation** : Cela n'est pas prévu. Si des erreurs sont constatées a posteriori, cela doit actuellement se faire en dehors de l'application.  
*L'AGD&A continue à examiner cela mais communique déjà qu'une annulation complète de la déclaration est sans doute nécessaire et qu'une nouvelle déclaration sera insérée.*
- **Concernant l'envoi d'une autre sous-partie quand la précédente n'a pas encore été acceptée** : L'AGD&A explique que c'est techniquement possible. L'AGD&A analyse si, lors de la clôture, les sous-parties annulées doivent être comptabilisées.
- **Concernant les Erreurs** : L'AGD&A essaie de rassembler des blocs de sorte qu'un message d'erreur comportant un maximum d'informations soit enregistré. Le regroupement est mieux fait que dans SAD actuellement. Cette solution ne vaut actuellement que pour les globalisations mensuelles. Ce n'est donc actuellement pas possible pour les globalisations hebdomadaires. Les messages peuvent être envoyés quotidiennement. Toutefois, la clôture n'est pas possible.  
*Rudi Lodewijks demande de revoir les Business Rules de sorte que l'on puisse quand même faire une globalisation hebdomadaire.*
- **Concernant le report de paiement TVA** : C'est obligatoire pour la globalisation (Defferal VAT).
- Consignée en representative only at header. Pas obligatoire pour le Warehouse Holder et l'opérateur économique. Une partie Intra com est refusée car le régime 42 ne peut pas être utilisé.
- **Quel numéro d'autorisation doit être enregistré** :  
*Pieter Haesaert reprend ce thème.* Le numéro doit être repris dans le message initial. Poser la question lors de la concertation avec le CRSNP de savoir dans quel autre il doit aussi être enregistré. L'AGD&A analyse cela.
- **Concernant le report de paiement** : Ce n'est pas possible. Le montant doit être versé auprès de la douane sur un compte FRCT. Il devrait être possible d'indiquer le paiement dans la déclaration. L'AGD&A veut ne plus procéder aux paiements en liquide. En théorie, c'est possible.  
Un message final ne sera envoyé qu'après que l'argent sera sur le compte. Le paiement devrait avoir lieu pour le 6 de chaque mois.  
*L'AGD&A va se renseigner.*
- Pour la sous-partie, un message devrait normalement revenir le même jour. Ce n'est que le dernier jour que l'on peut donc connaître le total.
- Les envois avec anti-dumping ne sont pas acceptés, comme l'exige la loi. Les envois avec quotas non plus.
- *La validation des règles sera délivrée par l'AGD&A de sorte que le nombre de messages d'erreur soit limité.*
- La déclaration sous la procédure I doit aussi être possible.
- **Lancement** : Il n'est pas prévu de période transitoire.
  - Livraison de l'environnement de test 22.03.
  - Début des tests prévus début avril (après le Brexit)
  - Le lancement du live doit suivre au plus vite (août). La date officielle devra encore être communiquée.
  - L'AGD&A demande ce qui est réaliste ? À discuter en concertation avec le CRSNP
  - Jour de test prévu ? Le CRSNP examinera cela
  - Feed-back selon la réunion ICT

- Le manifeste d'exportation ne commence pas le 4 mars.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Délivrance des règles de validation	Bart Cieters	
Planifier un jour de test	Pieter Haesaert	
Proposition du lancement du live	Pieter Haesaert	
Report de paiement	Bart Cieters	
Régularisation	Bart Cieters	
Révision des Business Rules	Bart Cieters	

La prochaine réunion aura lieu le DATE + HEURE.